

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2024

---

**16 AVRIL 2024 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 23 avril 2024 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2024 – Numérués : désignation et numérotation des villages et lieux-dits – Rapport Chambre Régional des Comptes sur la gestion de la communauté Coutances Mer et Bocage – Point immobilier - Informations diverses – Questions diverses.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 AVRIL 2024**

-----

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, MABIRE Caroline et VASTEL Philippe

Etaient absents excusés : M. DE PAËPE Philippe (procuration à M. LECOMTE), Mme SABINE PACARY Roselyne (procuration à Mme LAMY), Mme HAMEL Coralie et M. HOUSTIN Michaël (procuration à Mme PAYSANT-DAMOUR)

Etait absente : Mme BERNARD Virginie

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

**D20240401. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
9 AVRIL 2024.**

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 9 avril 2024.

**D20240402. NUMERUES : DESIGNATION ET NUMEROTATION DES VILLAGES  
ET LIEUX-DITS**

La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés au conseil municipal par Madame LAMY et Monsieur LETELLIER en charge du dossier.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire explique que la dénomination et la numérotation des voies de la commune déléguée du Mesnil-Rogues et celle de la commune déléguée de Gavray (en partie) ont déjà été

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 23 AVRIL 2024**

---

réalisé, mais que celui-ci doit être complété notamment sur l'ensemble des communes déléguées du Mesnil-Amand et Sourdeval les Bois et sur les lieux dits de la commune déléguée de Gavray.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, villages et lieux-dits, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les dénominations des voies communales dont les listes par commune déléguée sont annexées à la présente délibération,
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du conseil remercient les personnes qui ont travaillé sur ce dossier.

Le conseil décide de choisir la couleur grenat pour la fourniture des panneaux

Pour cette année seuls les nouveaux panneaux obligatoires seront posés ; le reste des panneaux seront changés l'an prochain afin d'avoir une couleur uniformisée sur l'ensemble de la commune.

**D20240403.RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR GESTION DE LA COMMUNAUTE COUTANCES MER ET BOCAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la chambre régionale des comptes (CRC) a finalisé son rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté de communes Coutances mer et bocage pour les exercices 2017 à 2021. Ce rapport et la réponse de la CMB sont joints en annexe et consultables sur le site internet de la CRC.

Lors de sa séance du 20 mars 2024, le conseil communautaire a pris acte de la présentation de ce rapport. En application de l'article L 243.8 du code des juridictions financières, il appartient désormais aux maires des communes membres de procéder à cette présentation.

Globalement, la CRC ne remet aucunement en cause la rigueur de la gestion communautaire sur la période analysée. Classiquement, elle formule diverses recommandations qui sont pour certaines déjà mises en œuvre. Les autres sont en cours d'engagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport de la CRC.

**INFORMATIONS DIVERSES.**

**Vente ancien presbytère de La Haye Comtesse**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu une nouvelle proposition à 150 000 € net vendeur pour l'achat de l'ancien presbytère de la Haye Comtesse.

Le conseil autorise le Maire à signer le compromis.

**Quartier du Chêne :** un compromis pour la dernière parcelle sera signé demain à l'office notarial

**Lotissement des Hirondelles :** Madame DEFOY fait un point sur les travaux qui ont commencé ; les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis matin. La commercialisation est prévue pour le mois de juillet

**Collège :** Madame LEBARGY rapporte le dernier compte rendu du conseil d'administration du collège. En ce qui concerne les effectifs, la prévision laisse présager la présence de 232

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 23 AVRIL 2024**

---

élèves réparti dans 10 classes, soit une augmentation de 24 élèves par rapport à l'année actuelle.

**Monsieur BIDOT** informe le conseil sur les dossiers en cours au niveau de Coutances Mer et Bocage et notamment le devenir de la Clinique de Coutances.

**Prochain conseil municipal** : Mardi 14 mai 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 23 avril 2024 contient deux délibérations numérotées D20240401 à D20240402.

Le Maire

